

**LIVRET D'ACCUEIL**  
**DU STAGIAIRE**

*(v.1 du 01/06/2021)*

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de la formation à laquelle vous êtes inscrit(e) :

- Présentation d'AVEYRON-CULTURE – Mission Départementale,
- Votre formation à AVEYRON-CULTURE – Mission Départementale,
- Logistiques locales
- Logistiques en ligne
- Règlement intérieur

**Pour toute question, contacter :**

Marie-Pierre Viargues, secrétaire générale

Tél. : 05 65 73 80 53

[mp.viargues@aveyron-culture.com](mailto:mp.viargues@aveyron-culture.com)

Anne Sudreau-Viguié, documentaliste

Tél. : 05 65 73 80 42

[a.viguié@aveyron-culture.com](mailto:a.viguié@aveyron-culture.com)

**Présentation d'AVEYRON-CULTURE – Mission Départementale**

AVEYRON-CULTURE – Mission Départementale est une association culturelle créée le 2 juillet 1990 qui assure le soutien et la promotion du développement culturel sur le territoire aveyronnais dans tous les domaines de l'art et de la culture en interaction avec les secteurs du social, de l'éducation, du tourisme et du patrimoine en favorisant l'accès de tous les aveyronnais à la culture sur l'ensemble du territoire aveyronnais départemental.

Assumant les responsabilités artistique, territoriale et sociale qui lui incombent afin de mettre en œuvre la politique culturelle définie par le Conseil départemental, AVEYRON-CULTURE – Mission Départementale mène des actions d’accompagnement, conseil, ingénierie, communication/promotion, formation/ressources, animation de réseaux, soutien technique, dans toutes les disciplines et auprès de tous les publics aveyronnais.

## **Votre formation à AVEYRON-CULTURE – Mission Départementale**

### **Mise en œuvre et coordination**

La formation est mise en œuvre par AVEYRON-CULTURE – Mission Départementale qui est votre interlocuteur privilégié, avant, pendant et après votre formation. Elle vous conseille et vous aide pour vos démarches administratives, pour vous accueillir en formation, en assurer le suivi et les formalités d’évaluation et de bilan.

### **Dispositions générales**

Les stagiaires doivent se conformer au règlement intérieur de formation (cf. annexe).

### **Assiduité**

Toute inscription implique la participation à l’ensemble de la formation. Des fiches d’émargement sont à signer par les stagiaires par demi-journée. Toute absence devra faire l’objet d’un motif et d’un justificatif. Une attestation de présence et de formation sera remise au stagiaire à l’issue de la formation. Une copie des fiches d’émargement pourra être adressée sur demande.

### **Evaluation**

Les stagiaires sont invités à compléter une fiche d’évaluation en début et en fin de formation.

### **Supports**

Des supports numériques et/ou papier sont remis aux stagiaires en amont ou au cours de la formation, selon les instructions des formateurs et le contenu de chaque formation.

### **Lieux de formation**

Le lieu principal de formation est le centre culturel départemental, 25 avenue Victor-Hugo – 12000 Rodez.

Cependant, les formations peuvent avoir lieu dans d’autres locaux en périphérie de Rodez. Les locaux étant spécialement mobilisés et adaptés aux contenus et objectifs de la formation.

### **Logistiques locales**

Lieu de formation : AVEYRON-CULTURE – Mission Départemental 25 avenue Victor-Hugo – 12000 Rodez

AVEYRON-CULTURE - Mission Départementale - 25 avenue Victor-Hugo – BP 30535 12005 Rodez  
Cédex - 05 65 73 80 50 – [contact@aveyron-culture.com](mailto:contact@aveyron-culture.com)

## **Restauration**

Les repas sont proposés sous forme de buffet ou de paniers-repas et pris sur le lieu même de la formation.

Cependant, des restaurants se situent à proximité du centre culturel.

### ***Le kiosque***

Avenue Victor Hugo – 12000 Rodez - 05 65 68 56 21

<https://lekiosque-rodez.fr/fr/>

### ***Brasserie KMJ***

23, avenue Victor-Hugo – 12000 Rodez – 05 65 68 81 43

<https://fr-fr.facebook.com/kmjbrasserie>

### **Monsieur S**

Esplanade des Rutènes – 12000 Rodez – 05 65 73 18 08

<https://www.facebook.com/brassiermonsieur.s>

## **Wifi**

Le wifi est disponible et gratuit. Le mot de passe :

## **Accessibilité**

Les espaces de formation d'AVEYRON-CULTURE - Mission Départementale sont accessibles aux personnes handicapées.

## **Comment venir ?**

AVEYRON-CULTURE – Mission Départementale est située sur l'avenue Victor-Hugo à Rodez, en face du jardin du musée Soulagès. Des places de parking payantes se trouvent à proximité du bâtiment. Le parking souterrain du Foirail est très proche et est situé boulevard du 122<sup>ème</sup> régiment d'Infanterie.

- **En bus** : arrêt Victor-Hugo, desservi par les lignes B, C, D, F, H, L et S (arrêts Lycée Foch et Planard)
- **En vélo** : vélo électrique conseillé, pour les montées ruthénoises
- **A pied** : 5 min environ depuis la Cathédrale

## **Hébergement**

Il y a quelques hôtels à proximité d'AVEYRON-CULTURE – Mission Départementale

### ***Hôtel le Biney***

7, rue Victoire Massol-12000 Rodez – 05 65 68 01 24

<https://www.hotel-biney.com/fr/>

AVEYRON-CULTURE - Mission Départementale - 25 avenue Victor-Hugo – BP 30535 12005 Rodez Cédex - 05 65 73 80 50 – [contact@aveyron-culture.com](mailto:contact@aveyron-culture.com)

## **Hôtel du Midi**

1, rue Béteille – 12000 Rodez - 05 65 68 02 07

<https://hotel-du-midi.net/>

### **Logistiques en ligne**

Si votre formation se déroule en ligne, nous vous transmettrons le lien de connexion quelques jours avant le début de la formation.

Au préalable, il faudra vous inscrire sur Zoom, créer un compte utilisateur si vous n'en avez pas déjà un, sur la plateforme <https://zoom.us>

Par ailleurs, il vous est demandé de :

- privilégier une connexion filaire (câble raccordé à une box ou un réseau ethernet) plutôt qu'un Wifi qui risque de saturer la bande passante et réduire le confort audio et visuel,
- vérifier que votre ordinateur dispose d'une caméra et d'un micro (intégré ou externe).

Nous vous transmettrons un tutoriel afin de vous connecter au logiciel Zoom.

Pour notre première session, nous vous accueillerons 15 minutes avant l'heure de démarrage de la formation pour vérifier les questions de connexion, afin que nous puissions commencer à l'heure.

### **Règlement intérieur**

#### **Article 1 : Objet**

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires pour toute la durée de la formation suivie.

#### **Article 2 : Discipline**

Il est formellement interdit aux stagiaires de :

- Introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme,
- Se présenter aux formations en état d'ébriété,
- Emporter ou modifier les supports de formation sans autorisation expresse de la personne en charge de l'action de formation.

#### **Article 3 : Sanctions**

Tout manquement au présent règlement intérieur et tout agissement considéré comme fautif par AVEYRON-CULTURE – Mission Départementale pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par l'organisme de formation,
- Blâme,
- Exclusion définitive de la formation

AVEYRON-CULTURE - Mission Départementale - 25 avenue Victor-Hugo – BP 30535 12005 Rodez  
Cédex - 05 65 73 80 50 – [contact@aveyron-culture.com](mailto:contact@aveyron-culture.com)

**Article 4 : Hygiène et sécurité**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles du lieu d'accueil des formations. Le règlement intérieur spécifique au lieu est mis à la disposition des participants à la session de formation.

**Mise à jour COVID 19 :**

Le port du masque de protection est fortement recommandé dans toutes les parties communes du centre culturel départemental. Les gestes barrière ainsi que les règles de distanciation sociale doivent être respectés. Des points de distribution de gel hydroalcoolique sont disposés à l'entrée des salles de formation, du bar et des toilettes.

**Article 5 : Diffusion et reconnaissance du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur est mis à disposition des stagiaires avant le début d'une formation.